

AVIS PUBLIC

**EST DONNÉ CE QUI SUIT PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM ET
SECRÉTAIRE TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ,**

Le Conseil de cette municipalité, à une séance ordinaire, tenue le 15 septembre 2021, a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 446-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT PORTANT SUR LES NUISANCES NUMÉRO 286-11 AFIN D'INTÉGRER UNE DISPOSITION CONCERNANT L'ENTRETIEN DES PISCINES

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal, 204 rue Principale à Saint-Urbain-Premier, durant les heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 7^{ème} jour d'octobre 2021



Charles Whissell,
Directeur général par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Charles Whissell, directeur général par intérim de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 7^{ème} jour d'octobre 2021 entre 8h30 et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7^{ème} jour d'octobre 2021.



Charles Whissell,
Directeur général par intérim